

# Loger les jeunes en insertion

## Bilan du dispositif de sécurisation des jeunes en CEJ dans les Hauts-de-Seine pour l'entrée en résidence-FJT

Juillet 2025



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France

# SOMMAIRE

## **Enjeux pour l'accueil des publics CEJ en résidence-FJT et présentation du dispositif** ..... 3

Les jeunes en CEJ et l'accès aux résidences-FJT : comprendre le besoin

Le fonctionnement du dispositif

## **Bilan après deux ans et demi de fonctionnement du dispositif** ..... 4

Point méthodologique

La sécurisation du logement comme première marche vers l'accès à un emploi stable

*L'accès au logement, une étape essentielle pour sécuriser le parcours d'insertion des jeunes*

*Pallier les difficultés à se maintenir en résidence-FJT en cas de rupture du parcours professionnel*

Les résidences-FJT, un outil essentiel d'accompagnement des jeunes vers un logement pérenne

Tisser de nouveaux liens entre équipes professionnelles du territoire pour mieux soutenir les jeunes dans leur accès au logement autonome

## **En synthèse** ..... 9





## Les jeunes en CEJ et l'accès aux résidences-FJT : comprendre le besoin

**Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) permet à un public de 16 à 25 ans**, souvent précaire, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi durable et se trouvant ni en études, ni en formation qualifiante, **de retrouver une dynamique d'insertion professionnelle**. Au travers d'un accompagnement personnalisé organisé par la Mission Locale, les jeunes sont suivi-e-s pendant 6 à 18 mois par un-e référent-e et touchent au maximum une allocation de 561€ par mois.

Parmi ces jeunes inscrit-e-s en CEJ, **beaucoup sont concerné-e-s par des difficultés d'accès au logement**, qu'il-elle-s soient en errance, hébergé-e-s chez des tiers, en hébergement d'urgence, en rupture familiale, etc.

Pour les jeunes sans ressources financières et/ou sans soutien familial, il n'existe aucun moyen d'accéder au logement autonome. La sécurisation que représente l'APL est insuffisante, notamment en raison des délais de versement et de sa variabilité. Le montant de l'allocation CEJ ne leur permet pas d'intégrer un logement, compliquant d'autant plus l'insertion professionnelle.

Outre le faible montant, la non-pérennité et la fluctuation de cette aide sont des obstacles de plus pour l'accès au logement, même en résidence-FJT. **La vocation du modèle FJT à accompagner les jeunes en difficulté devrait pouvoir répondre aux problématiques des jeunes en CEJ.**

Cependant, le besoin de visibilité des résidences sur les ressources de leurs locataires représente un point de blocage pour l'accueil de ce public spécifique.

C'est pourquoi dans le département des Hauts-de-Seine, **l'URHAJ porte un fonds de sécurisation à destination des jeunes inscrit-e-s en CEJ afin de leur garantir un accès en résidence-FJT**. Ce dispositif est **financé depuis plusieurs années par la DRIETS des Hauts-de-Seine**.



## Le fonctionnement du dispositif

Le fonds de sécurisation est à destination des jeunes inscrit-e-s en CEJ dans les Hauts-de-Seine. Les Missions Locales peuvent s'adresser aux résidences-FJT du département lorsqu'un-e de leurs jeunes en CEJ rencontre un besoin au niveau du logement. Les résidences-FJT s'engagent à accueillir ces jeunes dans le cadre du dispositif, sous réserve d'avoir des places disponibles.

**La sécurisation financière qui se déclenche à ce moment est composée de plusieurs subventions modulables en fonction des besoins du-de la jeune** : paiement du dépôt de garantie (au réel du montant du dépôt de garantie dans les structures), aide au paiement des premiers mois de redevance (450€ à répartir sur les trois premiers mois) et aide en cas d'impayés (pendant la durée du CEJ ou dans les mois qui suivent, possibilité d'activer une aide au paiement de la quittance).

Dans certains cas, il est aussi possible d'aider des jeunes vivants déjà en résidence-FJT et venant de signer un Contrat d'Engagement Jeunes suite à une rupture professionnelle. Il s'agit là aussi d'une aide au paiement de la quittance.

**Ce fonds de sécurisation est donc actif depuis janvier 2022**, et s'achève sous sa forme actuelle à la fin de l'année 2025. **Une demande de renouvellement est en cours auprès de la DRIETS des Hauts-de-Seine**. Ce bilan permet ainsi de faire la part des points forts et des perspectives d'amélioration du dispositif, afin d'en proposer une nouvelle mouture répondant mieux aux besoins des jeunes, des Missions Locales et des résidences-FJT du territoire.



## BILAN APRÈS DEUX ANS ET DEMI DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF



### Point méthodologique

**L'URHAJ a réalisé entre avril et juin 2025 une évaluation du fonctionnement du dispositif auprès des différentes personnes qui s'y sont investies depuis son lancement.** Afin de rendre compte des atouts et des points d'amélioration de ce fonds, nous avons conduit neuf entretiens : six avec des professionnel·le·s qui accompagnent des jeunes bénéficiaires de l'aide, que ce soit au niveau des Missions Locales ou des résidences-FJT et trois avec des jeunes hommes ayant rejoint une résidence-FJT pendant qu'ils étaient en CEJ. L'analyse du dispositif s'appuie également sur les données recueillies sur le profil des jeunes accueilli·e·s.



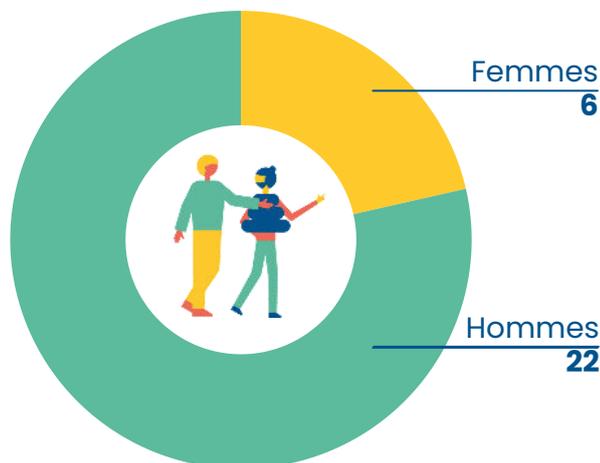
### La sécurisation du logement comme première marche vers l'accès à un emploi stable

#### L'accès au logement, une étape essentielle pour sécuriser le parcours d'insertion des jeunes

Depuis le lancement du fonds, **28 jeunes ont pu intégrer des résidences-FJT grâce au travail des équipes des résidences-FJT et des Missions Locales.**

Ce sont en majorité des hommes qui ont bénéficié du dispositif (22 personnes), mais 6 femmes ont également été concernées. L'âge moyen au moment du déclenchement de l'aide est de 21 ans. **Les projets d'insertion professionnelle des bénéficiaires sont variés.** A titre d'exemple, un jeune de 19 ans entré au FJT de Boulogne avait intégré le dispositif CEJ avec pour objectif de devenir monteur vidéo. A Courbevoie, un jeune de 21 ans cherche un contrat d'apprentissage pour entrer en CAP menuiserie. D'autres voudraient exercer comme aide-soignant·e·s ou boulanger·ère·s. Un autre encore, logé à Clichy, souhaite se former au codage informatique.

\* Répartition femmes/hommes parmi les bénéficiaires

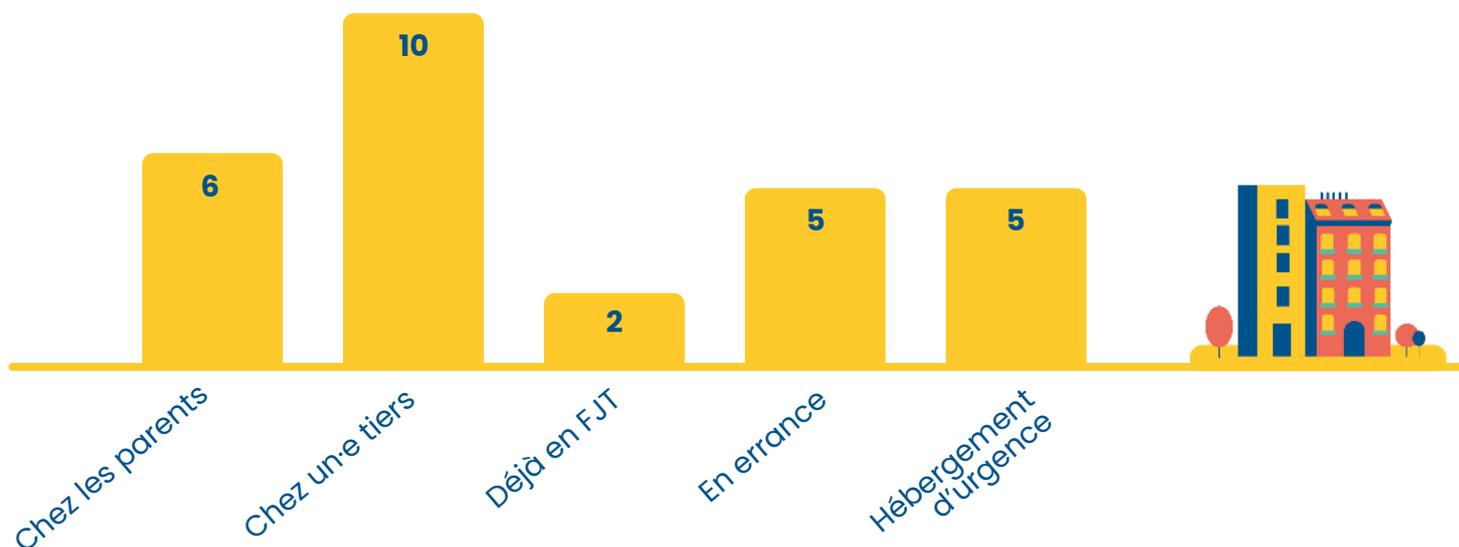


Parmi les 28 jeunes accompagné·e·s, **cinq jeunes étaient en errance avant leur entrée en résidence-FJT**, comme c'était le cas pour un jeune homme vivant dans une tente Porte de la Chapelle, (Paris 18ème) ou d'un autre vivant en squat et n'ayant pas d'attache familiale dans la région.

**Cinq autres jeunes vivait en hébergement d'urgence**, mais pour certains cela impliquait aussi des passages réguliers à la rue. **Seize jeunes étaient hébergé·e·s chez des tiers ou dans leurs familles**, mais dans des situations de suroccupation ou de rupture familiale les mettant en danger. C'était le cas par exemple d'un jeune homme victime de violences physiques de la part de son oncle.

Enfin, deux étaient déjà en résidence-FJT et ont intégré un CEJ au cours de leur séjour. Par ailleurs, les Missions Locales interrogent systématiquement les jeunes en CEJ sur leur situation vis-à-vis du logement et l'une des Missions Locales partenaire du dispositif indique qu'en 2024, un tiers des jeunes suivi-e-s dans le cadre du CEJ étaient en situation d'hébergement précaire.

\* Logement avant l'entrée en résidence-FJT



Les jeunes qui ont bénéficié du fonds étaient donc sans solution de logement pérenne, aggravant leurs difficultés d'insertion professionnelle. **L'arrivée en résidence-FJT leur a permis de sécuriser leur parcours.** En effet, pour ces jeunes, l'indemnisation seule touchée dans le cadre du CEJ ne permettait pas un accès au logement autonome, pourtant nécessaire à leur émancipation.



*500€ c'est rien : le loyer, les courses, envoyer de l'argent à la maman, etc. C'était chaud pour moi avant quand j'étais sdf. Ça dépend d'où tu dors. Là c'est fixe, tu travailles et tu rentres.*  
(Jeune entré via le dispositif)

*J'ai vite été accepté dans le FJT car quand je logeais chez ma tati ça ne pouvait pas durer éternellement. Quand je suis venu ici j'ai pensé je deviens un adulte, j'ai un toit.*  
(Jeune entré via le dispositif)



Ainsi, l'entrée en résidence-FJT et l'accompagnement combiné de la Mission Locale et du CEJ permet de **donner un élan au parcours professionnel des jeunes :**



*Après le CEJ, j'ai réussi à avoir un contrat de deux ans comme charpentier. Je fais appel à ma référente du FJT quand j'ai besoin d'aide. Pour mon taf, ici ils m'ont beaucoup aidé. Maintenant j'aimerais avoir un CAP de menuiserie donc en ce moment je cherche une alternance.*  
(Jeune entré via le dispositif)



Pour les bénéficiaires du dispositif, le logement en résidence-FJT signifie pouvoir **se projeter vers l'avenir plus tranquillement** et travailler leur projet d'insertion professionnelle le temps de leur séjour :



*Je suis plus serein depuis que je suis arrivé en FJT (...). Je ne me vois pas vivre ailleurs pour l'instant. (Jeune entré via le dispositif)*

*J'aimerais bien partir dans un ou deux ans mais pas avant, le temps que je retrouve un emploi. (Jeune entré via le dispositif)*



## PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

Le dispositif permet donc, en sécurisant financièrement les premiers mois d'entrée dans la résidence-FJT, d'assurer aux jeunes l'accès à un logement et d'ouvrir leurs perspectives professionnelles. Interrogées sur les éléments du dispositif qui pourraient évoluer, les Missions Locales et les résidences-FJT nous ont fait part de leurs idées d'améliorations :

« Il faudrait réfléchir à augmenter le montant au démarrage, mettre plus d'argent au début et moins pour les impayés. Ou peut-être distinguer les jeunes en emploi ou pas pendant leur CEJ. » (Référent-e de Mission Locale)

« Ça serait bien d'avoir la possibilité de moduler le montant de l'aide, en donnant le montant de l'enveloppe totale dès le début. » (Référent-e de résidence-FJT)

Cette piste est explorée par l'URHAJ Île-de-France et la DRIETS dans le projet de renouvellement du dispositif, qui **prévoit notamment d'augmenter le montant des aides à l'entrée et de permettre plus de souplesse dans leur utilisation** au profit des jeunes concerné-e-s.



## Pallier les difficultés à se maintenir en résidence-FJT en cas de rupture du parcours professionnel

Le dispositif a connu plusieurs changements depuis ses débuts. Depuis début 2025, il est possible d'aider financièrement des jeunes déjà logé-e-s en résidence-FJT : certain-e-s connaissent des ruptures de parcours professionnels en commençant un CEJ sans être assuré-e-s de pouvoir payer leur redevance.

**Aider les jeunes vivant déjà en résidence à se maintenir dans leur logement est aussi un moyen de soutenir leur retour à une dynamique d'insertion**, en leur permettant de conserver un environnement propice à la recherche d'emploi et un accompagnement adapté. Par exemple, l'un des jeunes bénéficiaires de cette nouvelle modalité a dû quitter son emploi, car son employeur ne le rémunérait pas depuis plusieurs mois. Face aux impayés de loyer qui s'accumulaient, il a ensuite signé un CEJ, ce qui lui a permis de bénéficier du fonds et de se remettre dans une perspective plus sereine pour retrouver un emploi.



*Je suis stressé parce que je ne trouve pas de travail. Je travaillais à la boulangerie mais j'ai dû arrêter parce qu'on ne me payait pas. Après j'en avais retrouvé un mais le patron voulait quelqu'un qui parle mieux le français. (Jeune entré via le dispositif)*





## Les résidences-FJT, un outil essentiel d'accompagnement des jeunes vers un logement pérenne

Si le fonds de sécurisation apporte aux jeunes bénéficiaires un soutien nécessaire le temps de leurs premières expériences professionnelles, **il représente aussi une solution utile pour les équipes partenaires du dispositif**. Avant son lancement en 2022, les Missions Locales n'avaient pas de solution de logement à proposer aux jeunes suivi-e-s en Garantie Jeunes (dispositif ayant précédé le CEJ). La possibilité d'orienter des jeunes en résidence-FJT est donc un véritable support à l'accompagnement pour ces professionnel-le-s :



*C'est un dispositif qui ne nous permet de pas être complètement impuissants face aux problématiques de logement. (Référent-e de Mission Locale)*

*Il y a de plus en plus de précarité sur le logement et très peu de solutions : le SIAO existe mais ce n'est pas toujours très efficace. On utilise les nuitées d'hôtel parfois. (Référent-e de Mission Locale)*



Dans le cadre de leur accompagnement, les Missions Locales travaillent également l'accès au logement autonome. En plus de leur permettre de disposer de solutions concrètes, **le dispositif facilite le dialogue avec les jeunes sur cette thématique :**



*Si certains jeunes sont réticents au début à l'idée de vivre en FJT, en réalisant les prix moyens des loyers ils acceptent car c'est une option vraiment abordable. (Référent-e de Mission Locale)*

*La prise en charge du dépôt de garantie est une aide très intéressante car si le logement est en bon état, l'argent revient aux jeunes à la fin ; cela permet de parler aux jeunes du fait de bien tenir son foyer. (Référent-e de Mission Locale)*



## Tisser de nouveaux liens entre équipes professionnelles du territoire pour mieux soutenir les jeunes dans leur accès au logement autonome

Les acteurs du logement des jeunes et ceux de l'insertion professionnelle des jeunes ne se connaissent pas toujours bien : le turn-over au sein des équipes, les charges de travail importantes et la crise qui traverse ces deux secteurs compliquent souvent la mise en œuvre du partenariat. **Le dispositif a favorisé le renforcement des partenariats dans le département, autour d'un outil concret :**



*Dans le domaine du logement, les FJT sont nos seuls partenaires. (Référent-e de Mission Locale)*

*Depuis que les demandes de logement doivent passer par le SIAO, les relations sont rigidifiées, la Mission Locale connaît moins ses partenaires. Le dispositif a donc créé du partenariat avec les FJT du territoire. (Référent-e de Mission Locale)*



Ce partenariat n'est pas toujours allé de soi, notamment au début du dispositif. En effet, le manque d'interconnaissance entre Missions Locales et structures FJT a parfois conduit à des mises en échec pour certain-e-s jeunes cumulant beaucoup de difficultés.

Ces dernier-ère-s auraient dû être orienté-e-s vers le secteur de l'hébergement plutôt que logé-e-s en résidence-FJT où les moyens humains dédiés à l'accompagnement sont beaucoup plus faibles. **Les équipes des Missions Locales ont donc fait évoluer leurs pratiques au fur et à mesure qu'elles comprenaient mieux le modèle FJT :**



*Au début, on avait orienté un jeune qui a fini par être incarcéré, une jeune qui est tombée enceinte, un avec des problèmes psychologiques... finalement on s'est mis à orienter des jeunes plus stables au niveau de l'emploi mais avec des gros problèmes d'hébergement. Je pense qu'on avait mal évalué les profils orientés. (Réfèrent-e de Mission Locale)*



Le dispositif a donc permis de renforcer les relations partenariales, parfois au-delà du cadre proposé par le fonds de sécurisation. C'est le cas pour la résidence-FJT de Bagneux et la Mission Locale de Vallée Sud Emploi, qui ont signé une convention de partenariat permettant d'assurer un accompagnement croisé pour des jeunes de la Mission Locale et de la résidence-FJT.

Néanmoins, plusieurs personnes rencontrées soulignent que **l'interconnaissance entre résidences-FJT et Missions Locales pourrait encore être renforcée.**



*Il faudrait qu'on [les résidences-FJT et les Missions Locales] ait plus confiance dans nos relations ; on pourrait créer d'autres temps d'échange. Ça permettrait que nous, les Missions Locales on connaisse mieux le fonctionnement des FJT, avec des réunions thématiques par exemple. (Réfèrent-e de Mission Locale)*



## PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION

C'est l'un des points que l'URHAJ Île-de-France et la DRIEETS des Hauts-de-Seine souhaitent développer dans le projet de renouvellement du dispositif, **avec la mise en place de réunions plus régulières entre les structures faisant partie du dispositif.** A minima trois réunions par an sont prévues, l'une (déjà existante) consacrée au dispositif, et deux autres plus thématiques sur les questions de logement et d'insertion professionnelle.

Pour simplifier le partenariat entre résidences-FJT et Missions Locales, une difficulté reste encore à résoudre. Sur le territoire des Hauts-de-Seine, la majorité des places de résidences-FJT du réseau Habitat Jeunes sont situées au sud du département, alors que les Missions Locales accueillant les jeunes les plus fragiles sont situés au nord du département.

Il est donc complexe de mettre en place des « binômes » entre Missions Locales et résidences-FJT ayant un sens géographique, sans défavoriser les Missions Locales du nord du département. Plusieurs modes d'organisation ont été testées depuis le lancement du dispositif, sans parvenir pour l'instant à une solution satisfaisante. De nouvelles pistes sont explorées dans la perspective d'un renouvellement du fonds en 2026.



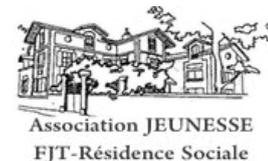
Après bientôt trois années de fonctionnement, le dispositif a bénéficié à 28 jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes sur le département des Hauts-de-Seine. **Pour ces jeunes, cela représente l'assurance de l'accès à un logement faisant tremplin dans leur parcours d'insertion professionnelle.** Pour les professionnel-le-s des Missions Locales comme des résidences-FJT, cela a permis la création ou le renforcement des partenariats au service des jeunes du territoire.

Si les objectifs initiaux d'orientation étaient plus importants, **l'expérimentation a permis de mieux saisir les besoins des jeunes et des professionnel-le-s.** Les nombreuses évolutions dans le fonctionnement du dispositif témoignent de l'investissement des partenaires et de la DRIETS pour adapter au mieux le fonds de sécurisation à ses bénéficiaires.

La perspective d'un renouvellement du dispositif à compter de 2026, avec de nouvelles modalités s'inscrivant dans la droite ligne des conclusions de ce bilan, permettra de poursuivre le travail enclenché au service des jeunes et du territoire !




## PARTENAIRES OPÉRATIONNELS





**Habitat  
Jeunes**  
Île-de-France



166 rue de Charonne  
75011 Paris

 01 42 16 86 66

 [habitatjeunes-idf.fr](http://habitatjeunes-idf.fr)

 [contact@urhaj-idf.fr](mailto:contact@urhaj-idf.fr)

